SPORTS

FOOTBALL

LA POULE D'ACCESSION EN EXCELLENCE

En cette deuxième journée, les clubs picards n'ont pas récidivé dans le succès at connurent tous deux une nette défaite devant les représentants de l'Escaut.

Le champion terrien, l'Ol. Marcquois est définitivement éliminé ayant succombé une nouvelle fois par un score très lourd d'ailleurs cependant que l'U.S. Marquette — repêchée en dernière heure — est beaucoup plus heureuse et par ses deux victoires même confortablement en poule B ou elle ne peut plue être dépassée.

Voici le classement :

Poule A : Escaudain 5 pts ; Corbie 4 pts ; Hénin 4 pts ; Marcq 3 pts.

Poule B : Marquette 6 pts ; Dechy 4 pts ; St-Ouen 4 pts ; Rouvroy 2 pts.

STADE HENINOIS BAT O. MARCQUOIS par 4 à 0

Cette partie disputée sur le magnifique terrain de l'Etoile Sportive de Bully devant 5 à 6.000 spectateurs ne fut pas très passante. D'entrée, les deux équipes s'observent et la balle voyage d'un camp à l'autre sans aucun avantage sérieux. Le jeu des Marcquois est plus poussé mais les avants sont inefficaces devant les buts, tandis qu'à Hénin-Lietrd, le jeu est plus direct. Et devant la défense faible, les Héninois n'ont aucune peine à manifester leur supériorité. Ils inscrivent deux buts en chaque mi-temps. Marcq ne se décourage pas, mais ses efforts furent vains, devant une défense décidée et renforcée. Signalons qu'un penalty contre Marcq ne fut pas transformé. L'arbitre de M. Lesenne fut parfait, ainsi d'ailleurs que la correction des 22 joueurs.

U.S. ESCAUDAIN BAT U. S. CORBIE PAR 5 buts à 0

L'U.S. Escaudain était opposée au Stade Demény à Douai à l'Union sportive de Corbie pour l'accession en division d'excellence.

Les joueurs de l'Escaut ont démontré une nette supériorité sur la formation picarde.

Toutefois, durant les quarante-cinq premières minutes, le gardien de Corbie n'avait pas encore encaissé un but, en dépit du bombardement intensif auquel il avait été soumis par les avants d'Escaudain.

En seconde mi-temps, la leader d'attaque de la formation Escaudinoise Kuta allait percer quatre fois la défense picarde, tandis que son camarade Wrosek complétait la marque. La fin fut sifflée sur le score de 5 buts à 0.

U. S. MARQUETTE BAT U. S. ROUVROY PAR 1 A 0

Marquette attaque et sa pression sera constante pendant 10 minutes. Rouvroy procède par longs coups de pieds. Une descente rapide de Marquette surprend le goal de Rouvroy et le but est acquis. Marquette toujours sur la balle est de beaucoup le plus dangereux et mène à la mi-temps par 1 à 0.

Dès la reprise, Rouvroy se fait pressant et veut égaliser. Les joueurs s'énervent et l'arbitre doit sévir. La pression des avants de Rouvroy se fait plus forte et par trois fois consécutives ils manquent le but de peu.

L'arbitre siffle la fin sur une victoire heureuse de Marquette.

DECHY SPORTS BAT O.L. SAINT-OUEN PAR 3 BUTS A 1

Joué au stade Degouve à Arras, ce match fut terne ds bout en bout et joué mollement par les deux équipes. Cependant les Nordistes se montrèrent plus dangereux que les Picards et mirent souvent en danger le portier de Saint-Ouen.

Dechy exerça une forte pression et domina assez nettement son vis-à-vis. Trois buts furent marqués en première mi-temps grâce aux efforts de Solak et de Lenneck.

Après la pause, le jeu se ralentit encore et Saint-Ouen reprit ls dessus sans cependant affirmer une supériorité suffisante. Toutes les attaques allèrent s'effondrer eur une défense heureuse. Néanmoins sur un cafouillage devant les bois nordistes l'arbitre accorda un penalty qui fut transformé par Saint-Ouen sauvant ainsi l'honnaur.

Dechy Sports a mérité cette victoire, l'équipe compte quelques joueurs douée et ayant da l'avenir.

C'est l'Acide Urique d'avant 1939 qui cause vos Rhumatismes de 1943

Avec l'âge et une nourriture qui fut avant 1939 trop riche, la bile et les sécrétions de l'estomac se sont raréfiées. Votre intestin (ce muscle long de 10 mètres) pétrit "au ralenti" ; dans vos reins 9 millions de petits canaux commencent à se *bloquer* et n'arrivent plus à filtrer tout l'acide urique ; les déchets s'accumulent, empoisonnent le sang et causent les maux de tête, les rhumatismes, la goutte. Chaque matin lavez votrs foie, vos reins at votra intestin, comme vous lavez la figure, en prenant simplemcnt dans votre petit déjeuner ou dans uns tasse d'eau ebaud uns pincee de Kruschen : Aussitôt 6 sels minéraux (dont les célèbres sels de Carlsbad et d'Hunyadi, agissent à la façoo des eaux de sources thermales réputées, vous obligent à évacuer naturellement et *à fond*. Les poisons sont dissous et expulsés au fur et à mesure qu'ils sa forment, et bien que les douleurs rhumatismales disparaissent d'elles-mêmes. La digestion redevient facile et courte. Une joyeuse sensation de bien-être vous rajeunit le corps at l'esprit. Commencez demein matin à prendre vos sels Kruschen. Tous pharm.

La Journée des «Jeunes» à Lens

CADETS : Terriens, 3 - Artésiens, 1
JUNIORS : Terriens, 3 - Artésiens, 2

Les matches des sélections Juniors et Cadets artésiens contre leurs camarades terriens tournèrent à l'avantage de ces derniers, grâce à leur vitalité. Chez les cadets, on peut dire à la décharge des artésiens qu'aucun lensois ne comptait dans la sélection, mais on peut se demander si les quelques « Sang et Or », qui auraient certainement renforcé la onze a d'Artois, seraient arrivés à dominer les jeunes et athlétiques terriens.

Les artésiens dominèrent dès le début. Leur avant-centre se montra constamment dangereux, mais ce fut la demi-centre d'Artois qui marqua contre son camp à la 15e minute. L'égalisation se fit peu après par l'inter droit.

Les buts devaient s'accumuler dans les filets artésiens, car Kretzchmar, l'avant-centre terrien, marque encore quatre fois. Un autre but de l'ailier gauche Dumortier terminait la marque à 6 à 1 à la mi-temps.

En deuxième mi-temps, le jeu fut un moment plus partagé. Un penalty au bénéfice de l'Artois fut manqué et un septième, puis bientôt un 8e but furent inscrits par Kretzchmar. — Rappelons que les Juniors, très grande des Juniors terriens qui bénéficiaient du vent en première mi-temps. Peu après, le jeu s'équilibre, l'Artois menace à son tour et à la 46e minute l'Artois ouvrs le score par son avant-centre Pronier.

En 2e mi-temps, on put croire que l'Artois allait mener le jeu, mais il n'en fut rien. Chez les terriens, l'avant-centre permuta avec l'ailiar gauche et celui-ci, très rapide, fut dangereux pour la défense artésienne. A la 20e minute, ce jousur, descendant le terrain, égalise et, trois minutes plus tard, les terriens, par leur inter Naviet, menaient par 3 à 1. Un autre but fut inscrit par Delvincourt pour l'Artois et finalement Grimonpont, pour les terriens, inscrivait le dernier point.

A L'EXPOSITION REGIONALE DE LILLE
LE GAZO-BOIS
FACEL
Groupe 3
SPECIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT DE TOUS TRACTEURS
DISTRIBUTEUR : J. POCH 31, Av de Neuilly NEUILLY-s/-SEINE
Mai 56-82 — Mai 57.14

BASKET-BALL

Deux défaites nordistes à Paris

Hier, au Stade de Coubertin, se disputaient les finales Zone Nord des Championnats de France.

Deux équipes nordistes étaient opposées aux formations de la Capitale et toutes deux durent s'incliner.

En Juniors, le Stade Français battait Escaut-Sports d'Anzin par 32 points à 22, tandis que l'U. S. Métro éliminait l'O. I. C. Lillois par 42 points à 21.

Dépannage L.M.T.
Boulogne-Billancourt, Seine
Consultez les agents L.M.T.

BOXE

Pottier a battu Dujardin

La réunion du B. C. T. organisée au Gymnase Municipal au profit des prisonniers rapatriés, a obtenu un grand succès sous la présidence de M. Gremeaux, délégué de la F.F.B., et M. Loviton, de la Maison du Prisonnier.

Beaucoup de k.-o et d'abandons. Les amateurs d'émotions furent servis.

Par contre, le combat des mi-lourds, Pottier-Dujardin, pour le titre de Champion du Nord, alla jusqu'à la limite. Dujardin ne put jamais prendre sa distance pour boxer devant le bagarreur insellois, qui augmenta ses rentrées au corps de poussées qui lui valurent un avertissement. Malgré cela, les juges déclarèrent Pottier vainqueur, ce qui déchaîna un beau chahut.

Les résultats. — En 3 x 3 : Delgrande (Houplines) bat Senet (B. C. T.) k.-o au 1er round ; Grenier (B. C. Colomai) bat Durot (Hénin) jet de l'éponge au 2e round ; Legrand (Hénin) bat Damman (B. C. T.) k.-o. au 3e round ; Vandercruyssen (B. C. T.) et Couplez (B. C. L.) match nul.

En 8 x 3 : Meadeght (Linselles) bat Vandendriessche (B. C. L.) abandon au 4e round.

En 10 x 3 : Louis Pottier, 80 kg (Linselles) bat Dujardin, 74 kg. (B. C. T.) aux points.

LUTTE

LES CHAMPIONNATS DES FLANDRES DE STYLE LIBRE

L'actif Comité des Flandres et l'Avenir Sportif Lommois ont connu hier le succès à l'occasion des Championnats des Flandres de style libre, qu'ils avaient organisés à la salle du Denier des écoles laïques.

S'il n'y eut pas de révélation, les anciens, Dufios, Delfosse, Offre, Poichaut et les chevronnés Deloor, Dekens et Goemane triomphèrent mais il faut souligner les belles performances de Verheaghe du Sport-Loos, un splendide athlète, et de Maerten, de Lille, qui se paya le luxe de battre Deloor, mais perdit le titre du fait qu'il remporta toutes ses victoires aux points.

M. Leroy, vice-président de la F. F. L., présidait, ayant à ses côtés, M. le Docteur Kuntz et M. Herpin, respectivement présidents de l'A. S. Lomme et du Sport Loos, tandis que les fonctions officielles étaient assurées par MM. Lejeune, Cuvelier, Orvas, Vandenabeele, Pantigny, Verhelst et Lecomte.

Résultats. — Catégorie 52 kgs : 1. Dekens (C.A. Hellemmes) ; 2. Duvivier (A.S. Lomme). — Catégorie 56 kgs : 1. Dufios (E.M. Ostricourt) ; 2. Sannier (A.S. Lomme) ; 3. Verbecken (A.S. Lomme). — Catégorie 61 kilos : 1. Delfosse (E.M. Ostricourt) ; 2. Van Espen (C.A. Hellemmes) ; 3. Hainaut (E. Harnes). — Catégorie 66 kilos : 1. Offre (E.M. Ostricourt) ; 2. Verheeghe (Sport Loos) ; 3. Roger (C.L. Lille). — Catégorie 72 kgs : 1. Deloor (C.A. Hellemmes) ; 2. Maerten Edouard (C.L. Lille) ; 3. Maertens Robert (S. Loos). — Catégorie 79 kgs : 1. Ponchaut (S. Loos) ; 2. Konarskorsky (H. Calonne) ; 3. Verdière (C.A. Hellemmes). — Catégoria 87 kgs : 1. Goemanne (S. Loos).

Fortifiez votre corps
en suivant le "Régime Ferré"
Nous nous affaiblissons quand notre sang appauvri n'arrive plus à tirer de nos aliments toute la substance fortifiante. Pour fortifier l'organisme, mettez-le au « régime ferré », en ajoutant simplement à chaque repas 2 pilules Pink, le célèbre remontant à base de fer médicinal, digestible et dénoncé de force comme le fer des épinards ou lentilles. En 4 semaines, le sang anémié s'enrichit souvent de 500 à 600 millions de globules rouges nouveaux, si bien qu'il peut enfin ravitailler généreusement les cellules des tissus et organes. L'organisme est stimulé tout entier. De jour en jour, vous vous sentez pousser des énergies nouvelles, de la résistance, du « cran ». Généralement les enfants poussent mieux, gagnent du poids, des couleurs, de l'entrain. Commencez aujourd'hui ! - 2 pilules Pink par repas. Tous pharmac. Lab. Clars et Biget, 71, rue de Colombes, Asnières, Seine. Visa 52 P 2070.

Après 50 ans, sentez reverdir l'organisme en prenant de l'ail
Bienfaits de l'ail médicinal — 500 fois plus actif que la plante
Pour mettre fin aux troubles du sang et maladies de la cinquantaine — hypertension, varices, hémorroides, vapeurs, vertiges, migraines ou essoufflements, — prenez de l'ail médicinal, 500 fois plus actif que la plante. Bien connu sous le nom d'Ex'Ail, cet extrait inodore d'ail chlorophyllé est unique pour dissoudre les déchets qui épaississent le sang et les dépôts calcaires qui durcissent les parois des artères. Aussitôt un sang plus pur, plus fluide, circule dans vos artères assouplies si bien que la tension baisse naturellement. Les malaises cessent ; les migraines, douleurs, varices ou hémorroides, rapidement soulagées, finissent par disparaître. Toutes les fonctions sont stimulées ; l'organisme reverdit. Ex'Ail, tous pharm.

SI VOUS SOUFFREZ
Dès que vos reins sont sensibles ou douloureux, pensez aux rhumatismes, sciatique, lumbago, et employez les PILULES FOSTER. Elles décongestionnent les reins et débarrassant l'organisme de l'acide urique, cause principale de tous ces maux. Les PILULES FOSTER constituant un excellent remède pour apaiser les douleurs. Ttes Pharmacies. Lab. Fester, 25, r. St-Ferdinand, Paris. Visa N° 158-P-588.

ANNONCES LEGALES

Etude de Me ROQUETTE, Avoué à Cambrai, 6, rue de Flandre (successeur de Me RENON), VILLE DU CATEAU. — Arrondissement de Cambrai (Nord). — **VENTE** par suite de licitation, en quatre lots : de **NEUF MAISONS** à usage d'habitation. L'adjudication aura lieu le **Lundi vingt et Juin mil neuf cent quarante-trois**, à quatorze heures, en l'Etude et par le Ministère de Me DELPIERRE, suppléant de Me CARLIER, Notaire au Cateau, commis à cet effet. En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal Civil de Cambrai, le vingt et un janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré. Et aux requête, poursuite et diligence de : 1° Mme Yvonne ROUSSANGE, demeurant à Le Cateau, veuve de M. CARRE Leonard-Aimé-Edousrd, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Paul et de Léonard CARRE, ses deux enfants encore mineurs, issus de son union avec son défunt mari ; 2° M. Bernard CARRE, domicilié au Cateau, en résidence actuelle à Tours, rue d'Entreigues. En présence ou lui dûment appelé de : Monsieur Arthur MILLOT, demeurant à Le Catcau, boulevard Paturle. Repris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Paul et Léonard CARRE, ci-dessus nommés. Il sera procédé aux jour, lieu et heures sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, de : DESIGNATION. — **Premier lot : TROIS MAISONS** sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 1, 3 et 5, constituées en briques et couvertes en ardoises, comprenant chacune un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, cave, cour, water-closet, avec citerne, tenant par devant à la rue Faidherbe, d'une lisière à M. Léonard Carré, le tout d'un seul tenant, cadastré section E, numéros 3689 p et 3690, pour une contenance cinquante-trois centiares environ. — **Deuxième lot : DEUX MAISONS** sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 7 et 9, construites en briques et couvertes en ardoises, comprenant chacune un rez-de-chaussée divisé en deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, cave, cour et jardin, water-closet avec citerne, tenant par devant à la rue Faidherbe, derrière à M. Pruvot et Auguste Deloffre, d'une lisière au premier lot et à M. Delattre, d'autre lisière à M. Auguste Deloffre, le tout d'un seul tenant, cadastré section E, numéro 3680 p, pour deux ares cinquante centiares. — **Troisième lot : DEUX MAISONS** sises au Cateau, rue Faidherbe, numéros 10 et 12, construites en briques, couvertes en tuiles, élevées sur cave, d'un rez-de-chaussée comprenant deux pièces, mansarde au-dessus, petit grenier, water-closet avec citerne, citerne à eau, tenant par devant à la rue Faidherbe, derrière à Mme Hallette-Macaire, d'un côté à M. Léonard Carré, et d'autre côté à M. Denimal, le tout cadastré section B, numéro 111, pour deux ares vingt-deux centiares. — **Mises à prix** : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes, savoir : **Cinquante mille francs** pour le premier lot, ci 50.000 ; **trente mille francs** pour le deuxième lot, ci 30.000 ; **trente-cinq mille francs** pour le troisième lot, ci 35.000 ; **trente mille francs** pour le quatrième lot, ci 30.000. — NOTA : En exécution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront, au préalable, se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins un mois avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. S'adresser pour cette formalité à Me CARLIER, Notaire au Cateau. — B. La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le Code de procédure, et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue le 21 décembre 1941, par M. le Président du Tribunal Civil de Cambrai. En conséquence dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées par l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Cambrai. — **S'adresser pour renseignements** : 1° à Me DELPIERRE, suppléant de Me CARLIER, Notaire au Cateau ; 2° A Me ROQUETTE, Avoué à Cambrai, poursuivant la vente. — Fait et rédigé par l'Avoué soussigné, à Cambrai, le 28 avril 1943. Signé : ROQUETTE. Et enregistré. 18268

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE. — Liquidation judiciaire de la Société à responsabilité limitée DUTOIT et Cie, manufacture de calendriers, 11 à 19, place de la Victoire, LA MADELEINE. — **HOMOLOGATION DE CONCORDAT** - Messieurs les créanciers de la liquidation judiciaire sont informés que, par jugement du 23 avril 1943, le Tribunal a homologué le concordat consenti au profit de la liquidée aux conditions suivantes : 1° Abandon de l'actif réalisé par le liquidateur judiciaire au jour du concordat et des sommes dues par les clients debiteurs, pour le produit être réparti entre les créanciers chirographaires au marc le franc, après paiement des différents privilèges, des frais et honoraires de liquidation ; 2° Engagement, par la Société de payer, en outre, aux créanciers chirographaires, un dividende de DIX POUR CENT, payable en deux annuités, la première un an après la publication du décret mettant fin aux hostilités, la seconde un an plus tard ; 3° Libération du solde des sommes dues en cas de meilleure fortune. 18269

AVESNELLES — Enquête de commodo et incommodo. - Le Préfet du Nord a, par arrêté du 3 mars dernier, ordonné une **enquête** sur le projet d'achat, par la commune d'Avesnelles, du « Vieux Moulin » et de son bief, appartenant aux héritiers de Mme FOSSET-CARLIER, dans le but d'élargir le **chemin vicinal** n° 1, et d'établir **une piscine** pour les soins d'hygiène et l'apprentissage de la natation. Ce projet sera déposé à la mairie pendant dix jours du 3 au 12 mai 1943, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur recevra à la mairie, pendant trois jours consécutifs, c'est-à-dire les 13, 14 et 15 mai 1943, **les déclarations** qui pourront être faites par les habitants et les intéressés sur l'utilité du projet. — Le maire d'Avesnelles : G. BAILLON. 23321

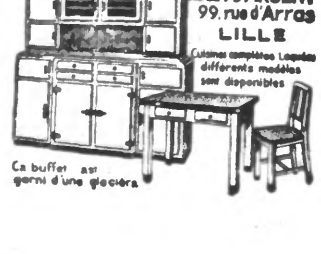

23 août 1943

Concours d'Adjoint technique des Ponts et Chaussées. Aucun diplôme exigé. Age de 18 à 25 ans, plus prorogations. Pour nature fonction programme, traitements, écrire à l'Ecole Spéciale d'Administration, 28, boulevard des Invalides, Paris (7e). 10.805

VILLE DE TOURCOING. — Acquisition d'immeuble pour cause d'utilité publique en vertu du décret-loi du 8 août 1935, modifié par celui du 30 octobre 1935. — **AVIS** : D'un acte passé devant Me GHESQUIERES, notaire à Tourcoing, le 9 avril 1943, enregistré. Il appert : Que la Ville de Tourcoing a acquis de la Société dénommée UNION POST-SCOLAIRE, dont le siège est à Tourcoing, rue du Haze, 57. Une propriété sise à Tourcoing comprenant : 1) Trois maisons d'habitation portant les numéros 255, 257 et 259 de la rue de Roncq, avec les fonds et terrain en dépendant ; 2) Deux parcelles de terre à labour situées rues de Roncq et de Venise, le tout d'une contenance d'après mesurage de 12.250 m2, en ce compris une parcelle de 16 m2 sur laquelle est érigé un poste de transformation d'électricité appartenant à la Ville de Tourcoing, repris au cadastre de ladite ville sous les numéros 828 p et 830 de la section A. Cette acquisition a été autorisée et déclarée d'utilité publique par arrêté de M. le Préfet du Nord du 18 janvier 1943 en vue de l'agrandissement du terrain du jeux des Orions. Ceux qui auraient des droits à faire valoir sur l'immeuble dont il s'agit, sont prévenus qu'ils devront faire inscrire leurs privilèges et hypothèques au deuxième bureau des hypothèques de Lille dans la quinzaine de la transcription dudit acte qui aura lieu au même bureau. — Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le vingt avril mil neuf cent quarante-trois. — Le Député-Maire : Leon MARESCAUX. 23.295

Etude de Me Pierre LECAT, Docteur en Droit, Avoué à Cambrai, 8, rue des Cordiers. — **DIVORCE** — ASSISTANCE JUDICIAIRE. Décision du 2 Déc. 1942. — D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de première instance de Cambrai, le 8 janvier 1943, enregistré, entre : **Madame Julienne-Marie-Françoise LEVANT, épouse du Monsieur** Octave-Hypolite DUPAS, menuisier, avec lequel elle est domiciliée dedans le Gouzeaucourt, mais résidant de fait séparement de lui, à Doignies. Demanderesse ayant pour Avoué Me Pierre LECAT. Et : Monsieur Octave-Hypolita DUPAS, menuisier demeurant à Gouzeaucourt. Demandeur ayant pour Avoué Me LESTOILLE. Il appert : Que le divorce a été prononcé d'entre les époux DUPAS-LEVANT aux torts réciproques du mari et de la femme. — Pour extrait dressé par l'Avoué soussigné, à Cambrai, le 27 avril 1943. Enregistré à Cambrai, le 28 avril 1943, folio ..... Reçu : ..... Le Receveur (signé) : ILLISIBLE. 18241

Etude de Me André CHATTELEYN, Avoué, 27, boulevard Vauban, LILLE. — **Licitation après acceptation bénéficiaire** (Consorts LEFEBVRE-LAVA). Le **Mercredi 2 juin 1943**, au Palais de Justice de **Lille**, (Autorisation préfectorale préalable indispensable). Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué. — VILLE DE LAMBERSART, angle de l'Avenue de l'Hippodrome et de l'Avenue de Soubise. Une maison à usage de café, connue sous le nom de « AVALON BLEU », sur un terrain d'une superficie utile de 1.282 m2. Avec le droit à la participation de l'Etat à la réparation des dommages de guerre. Cette maison est louée à Monsieur MARQUIS, 7.500 fr. plus charges. Le bail est expiré, mais M. MARQUIS a fait une demande de renouvellement de bail. — **Visites** : Sur permis délivré par Me A. CHATTELEYN, avoué et Me HERLIN, notaire, les mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. **MISE A PRIX** : TROIS CENT MILLE FRANCS. — Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me A. CHATTELEYN, avoué à LILLE, 27, boulevard Vauban, poursuivant la vente, rédacteur du cahier des charges ; 2° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville où est déposé le cahier des charges ; 3° A Me A. HERLIN, notaire à LILLE, 122, rue de l'Hôpital Militaire, chargé de la liquidation.

Etude de Me Fernand BEVIERRE, avoué à Cambrai, 8, rue Leon Gambetta. — **Publication légale** : Extrait dressé conformément aux dispositions de l'article 158 bis du code de procédure civile d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance de Cambrai, le vingt-cinq février 1943, enregistré. Entre : Mme Blanche-Marie-Adolphine BRILLARD, épouse de M. Louis EVRAT, propriétaire, et ce dernier, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Busigny ci-devant et actuellement à Dreux (Eure-et-Loir). Demandeurs ayant pour avoué constitué Me BEVIERRE. Et M. Georges DELSALX, chauffeur à la Compagnie des Chemins de fer et Mme Eugénie ALLU, son épouse, demeurant ensemble à Busigny, rue du Poirier, numéro 47. Défaillants ayant pas constitué avoué. Avec déclaration aux époux DELSALX-ALLU que la présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cambrai le trente avril 1943, enregistrée et qu'aucune opposition audit jugement ne sera plus recevable passé le délai d'un mois des présentes. (signé) : BEVIERRE, Avoué. 18.279

Etude de Me Jean LABOURET, avoué à Saint-Quentin, 9, place des Enfants de Chœur. — **DIVORCE**. — D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saint-Quentin, le 3 février 1943, enregistré, entre : Monsieur René Israel Edouard ROQUIN, employé de chemin de fer, demeurant à Saint-Quentin, 37, rue Dachery, d'une part. Et : Madame Paulette-France-Victoire CORDELETTE, épouse de Monsieur ROQUIN, susnommé, avec lequel elle est domiciliée dedroit, mais résidant de fait séparement de lui à Lyon, 3, rue Jacquart, chez Monsieur FLEURY, d'autre part ; Il appert que le divorce d'entre les époux ROQUIN-CORDELETTE a été prononcé au profit du mari et aux torts exclusifs de la femme avec toutes les conséquences de droit. Pour extrait certifié conforme par l'Avoué soussigné. — A Saint-Quentin, le 1er mai 1943 (signé) : Jean LABOURET. 18.277

COOPERATIVE DE CONSOMMATION « L'OUVRIERE », Siège social : 10, 12, 13 et 14, rue Edouard Dépret, à AVION (P.-de-C.). — Les sociétaires de la Société Coopérative « **L'OUVRIERE** » sont convoqués à l'Assemblée Générale de la Société qui aura lieu le dimanche 30 mai 1943, à 10 heures précises du matin, au siège social, rue Edouard Dépret, à AVION, Pas-de-Calais (salle du cinéma) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Constitution du bureau et constatation des membres présents ; 2) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale ; 3) Admissions démissions de sociétaires ; 4) Rapport du commissaire aux comptes ; 5) Rapport du Conseil d'administration sur les opérations des exercices 1941 et 1942 ; 6) Vote sur les rapports et les résolutions proposées par le Conseil d'administration ; 7) Prorogation du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants — Par le Conseil d'Administration, Le Président Directeur Général : A. LEFEBVRE. 8.200

TRIBUNAL DU COMMERCE D'ARRAS. — Liquidation judiciaire BILLAUD Robert, anciennement T.S.F et Cafetier à Arras, 8, rue Sainte-Claire. — Les créanciers sont informés que le dépôt de l'état des créances prescrit par l'art. 494 du Code de Commerce a été effectué le 30 avril 1943 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras et qu'ils ont un délai de huit jours à compter de la présente insertion pour formuler des contredits ou des réclamations. — Le greffier : QUILLE Lucien. 18.275

AGRICULTEURS-TRANSPORTEURS
A l'Exposition des gazogènes de Lille, visitez la Stand IMBERT
Concessionnaire exclusif pour le NORD :
C. H. BOUCKENHOVE 12-16, rue Geoffroy St-Hilaire - LILLE

Voulez-vous GAGNER davantage ?
Etudiez chez vous, sans interrompre vos occupations, la plus jeune et la plus passionnante des sciences
L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS
En 6 mois, grâce à notre méthode moderne d'enseignement pratique préparez-vous à un métier d'avenir, vous deviendrez l'expert recherché dans l'Industrie, la Cinéma, la Télévision, l'Amplification, etc.
INSTITUT ELECTRO-RADIO TSF APPLIQUÉE
5, RUE DE TÉHÉRAN — PARIS 8e
Service B. 3 — DE SUITE, dérivez-nous pour recevoir gratuitement notre luxueux programme "L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS MODERNES"
PRÉPARATION AUX DIPLOMES D'ÉTAT

ASSISTANCE JUDICIAIRE. Décision du 19 mai 1941. — **DIVORCE**. — Jugement par défaut du 10 décembre 1942, prononçant le divorce entre : Madame Simone WEILL, épouse de Monsieur Léon WEILL, demeurant ladite dame 47, rue du Lieutenant-Colonel Prévost, à Lyon. Ayant Me Albert CACHEUX, avoué. Et le sieur Georges WEILL, demeurant 35, rue Cousin Corbier, à Fourmies. Et ce, au profit de la femme. Cette insertion est faite en conformité de l'article 247 du C.C. et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil d'Avesnes en date du 24 avril 1943. — Pour extrait (signé) : CACHEUX. 18.270

Etude de Me Pierre SIX, avoué à Lille, 9, rue de Puébla, Successeur de Me GODRON, - Département du Nord - Arrondissement de Lille — **Saisie immobilière de FONTAINE**. — VILLE DE LILLE, rue de Tourville, 40. — **MAISON à usage d'HABITATION**. A vendre par suite de Saisie Immobilière. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 2 juin 1943, à 14 heures**, à l'audience publique des Criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de la-dite ville. Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués. — DESIGNATION. Département du Nord. Arrondissement de Lille. VILLE DE LILLE, rue de Tourville, 40. **Une maison à usage d'habitation**, sise à Lille, rue de Tourville, numéro 40, comprenant : Rez-de-chaussée : Mur percé par une fenêtre et une grand'porte double battants. Il comprend deux pièces, large passage formant garage ; derrière cour non couverte. — Premier étage : Quatre pièces, deux fenêtres sur rue. Deuxième étage : Grenier (plancher non posé). L'immeuble comprend les installations d'eau et d'électricité. Toiture en pannes. L'immeuble est excavé en partie. Construction en briques. Cet immeuble est repris au cadastre comme suit : Département du Nord. — Première Direction des Contributions Directes. — Numéro d'ordre au carnet 330. — Propriétés non bâties. — Extrait de la Matrice Cadastrale de la Commune de Lille-Canteleu. M. Fontaine Emile, journalier, 40, rue de Tourville. — Folio 3.274. Année 1943. Section F, numéro du plan 778 ; cantons ou lieuxdits rue de Tourville ; contenance imposable H. A. C. 1 41 ; Nature de propriété Sol. Délivré par le Directeur des Contributions Directes, soussigné à Lille, le 6 mars 1943. Pour le Directeur et par autorisation, L'Inspecteur-Rédacteur (signé) Illisiblement. — Cadastre. — Département du Nord - Première Direction Arrondissement de Lille. — Canton de Lille. — Numéro du registre 330. — Extrait de la Matrice des Propriétés bâties de la Commune de Lille-Canteleu pour l'année 1943 — M. Fontaine Emile, journalier à Lille, rue de Tourville, 40 — NEANT. — Certifié conforme à la matrice cadastrale déposée dans les archives de la Direction des Contributions Directes à Lille, le 6 mars 1943. Pour le Directeur, l'Inspecteur-Rédacteur, (signé) Illisiblement. — **Mise à prix : 40.000 francs.** — La vente se poursuit à la requête de la Société anonyme de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille, dont le siège est à Lille, rue de Tenremonde, numéro 9, poursuites et diligences audit siège. Avant et Administrateurs domiciliés audit siège. Ayant pour avoué Me SIX. A l'encontre de M. Emile-Charles-Marceau Fontaine, journalier et Madame Marie-Rosine Depaix, son épouse, demeurant à Lille, 40, rue de Tourville, le mari tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse. Parties saisies n'ayant pas constitué avoué. En vertu d'un commandement en fin de saisie immobilière signifié par la Société de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille aux époux Fontaine-Depaix, suivant exploit de Me WATTEL, huissier à Lille, en date du 15 mars 1943, enregistré et transcrit au Premier Bureau des Hypothèques de Lille, le 7 avril 1943, volume 7, numéro 38. — PURGE LEGALE : Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à péril de forclusion conformément à la loi. — **Avis important.** — Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataire. Il est recommandé de solliciter cette autorisation, dès à présent et au moins 15 jours avant la vente. **Pour tous renseignements, s'adresser** : 1) Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2) A Me SIX, Avoué, successeur de Me GODRON, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puebla, numéro 9. Ainsi fait et rédigé par le soussigné à Lille, le 24 avril 1943 (s.) SIX. — Enregistré à Lille le ..... avril 1943, folio ....., case ..... Reçu 30 fr. — Le Receveur (s. RATEL. 18.272

LA PRESSE POPULAIRE - Société Anonyme au capital de 6.000.000 de francs. Siège à Lille, rue Faidherbe, n° 186 bis. (Registre du Commerce : Lille n° 20.076). - Les Actionnaires de la Société Anonyme « LA PRESSE POPULAIRE » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le **Jeudi 27 Mai 1943**, à onze heures, au siège social, à LILLE, rue de Paris, n° 186 bis. - ORDRE DU JOUR : 1° Prorogation de la durée de la Société et en conséquence modifications à apporter à l'article cinquième des statuts sociaux ; 2° Pouvoirs pour les publications légales. Le texte imprimé des résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale sera tenu à la disposition des Action-

UNIQUE INSERTION. — Suivant acte s.s.p. en date à Louvroil, du 15 avril 1943, enregistré à Maubeuge (successions) le 19 avril 1943, folio 2, numéro 1, M. LAVERDISSE Raoul, artisan coiffeur pour hommes et dames, demeurant à Louvroil, rue d'Hautmont, numéro 281, a vendu à M. LAVERDISSE André, coiffeur, demeurant à Louvroil, le Salon de Coiffure pour dames qu'il exploite à Louvroil, rue d'Hautmont. — L'entrée en jouissance a été fixée au 15 avril 1943. — Les oppositions, s'il y a lieu, du chef de M. Raoul LAVERDISSE, seront reçues dans les 20 jours de la présente insertion entre les mains de M. Louis PIERROT, directeur du Contentieux, à Maubeuge. 8.700

Mieux que la Teinture d'Iode
un comprimé Viviode dans un quart de verre d'eau désinfecte sans douleur et cicatrise toutes plaies. Cinq comprimés Viviode avec une cuillerée à café d'eau (versée dans un verre) donnent, avec un pinceau, un révulsif économique, ne brûlent pas, n'écaillent pas la peau.
I